

# COVID-19

# Concept de protection

Version du 05.05.2020  
pour le LUC Badminton

## Concept de protection Covid-19 – Recommandations pour les clubs

### Contexte

Le Conseil fédéral a dévoilé le jeudi 16 avril 2020 son plan d'assouplissement progressif des mesures de lutte contre le coronavirus. Dans le cadre de ce plan de sortie de crise, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) d'élaborer une stratégie pour l'ensemble du secteur sportif. Celle-ci définira les mesures à appliquer pour que les entraînements dans les domaines du sport populaire et du sport d'élite puissent reprendre dans le respect des mesures protection en vigueur telles que l'interdiction des rassemblements, la fermeture des installations de sport et de loisirs ainsi que les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

L'Office fédéral du sport (OFSP) a élaboré des conditions cadres en collaboration avec l'OFSP, l'association faîtière du sport suisse Swiss Olympic, les cantons et les communes, l'Association suisse des services des sports (ASSS) ainsi que des représentants de différentes fédérations sportives et de ligues.

Le Conseil fédéral prendra les décisions relatives à l'assouplissement des mesures dans le domaine du sport (portée, délais) le 29 avril 2020, dans le cadre de la révision de l'ordonnance 2 COVID-19.

### Objectifs de Swiss Badminton

- L'objectif est de permettre la reprise progressive de l'entraînement et de l'activité du badminton, conformément aux directives sanitaires/épidémiologiques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP, voir annexe)
- Nos règles, processus et consignes sont conformes aux exigences officielles (des contrôles de police peuvent avoir lieu)
- Le message adressé au public est clair : « Nous sommes et resterons solidaires, nous respectons strictement les lignes directrices et ne voulons pas de traitement de faveur » Nous nous comportons de manière exemplaire dans le but de servir le badminton.
- Pour les clubs et les centres : des règles claires et simples, des procédures claires, des solutions pragmatiques et convenables.
- Pour les joueurs de badminton : des règles et des procédures claires et simples assurant la sécurité. Chacun sait ce qu'il est autorisé à faire ou non.
- Les entraîneurs peuvent à nouveau pratiquer leur profession.
- Si les salles de gym restent fermées jusqu'à nouvel ordre, le concept de protection peut également être appliqué au AirBadminton (badminton en plein air)
- Le cadre actuel est continuellement adapté et révisé en fonction de l'ordonnance COVID-19 actuelle et des mesures correspondantes du Conseil fédéral.

## Responsabilité

Swiss Badminton ne peut que recommander ces mesures. La responsabilité de la mise en œuvre incombe aux comités des clubs ainsi qu'aux responsables des centres. Swiss Badminton décline toute responsabilité en cas d'infection éventuelle.

**Swiss Badminton compte sur la solidarité et la responsabilité de chacun.**

## Résumé des principes fondamentaux

1. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP
2. Distanciation sociale (distance minimale de 2 mètres entre chaque personne ; pas de contact physique)
3. Groupe de 5 personnes au maximum selon les directives officielles actuellement en vigueur. Si possible garder la même composition de groupe et enregistrement des participants pour tracer les éventuelles chaînes d'infection.
4. Les groupes à risque doivent satisfaire aux exigences spécifiques de l'OFSP

### 1. Généralités : pour clubs et centres

<b>Ouvert :</b>	Terrain/salle de gym, WC, accueil (avec plexiglas)
<b>Fermé :</b>	Vestiaires/douches, autres endroits pas utilisés dans le centre. Les directives du gouvernement concernant la gastronomie s'appliquent pour la buvette/restaurant.

### 2. Directives pour les clubs de badminton

#### 2.1 Lignes directrices pour le déroulement du jeu

##### 2.1.1 Sport populaire

- Le club nomme un représentant COVID-19 pour s'assurer que toutes les exigences soient respectées.
- Seuls les joueurs ne présentant absolument aucun symptôme viennent à l'entraînement. Toute personne qui présente des symptômes tels que toux, fièvre, douleurs musculaires, troubles de l'odorat ou du goût, mais aussi diarrhées et nausées, doit contacter son médecin traitant par téléphone et si possible se faire tester. Tout partenaire ou groupe d'entraînement doit être immédiatement informé des symptômes de la maladie.
- Les inscriptions pour les entraînements sont obligatoires pour tous les membres du club et doivent être signalées à l'avance à l'entraîneur et enregistrées afin que les éventuelles chaînes d'infection puissent être retracées. L'entraîneur ou la personne responsable prend les inscriptions ou annonce les horaires d'entraînement aux différents joueurs. L'entraîneur

tient une liste de présence. Le représentant COVID-19 du club reçoit la liste de présence et l'archive pour la traçabilité des contacts.

- Les rassemblements spontanés de personnes doivent être évités.
- Chaque joueur apporte son propre équipement sportif dans la mesure du possible (par exemple : raquette, corde à sauter, etc.). Le matériel qui ne peut pas être emporté à la maison (par exemple, les tapis) sera attribué à chaque joueur au début de l'entraînement. À la fin de l'entraînement, le matériel correspondant doit être désinfecté.
- Les contacts physiques sont interdits tout au long de l'entraînement.
- Il est possible de jouer qu'en simple.
- Deux joueurs au maximum sont autorisés par terrain.
- 9 personnes au maximum peuvent se trouver en même temps dans une salle de gym standard (25m x 14m x 5,7m = 350m<sup>2</sup> de surface). Il sera possible de jouer sur un maximum de 4 terrains à 2 joueurs chacun. Un entraîneur doit être présent dans chaque salle et veiller, entre autres, au respect des consignes de l'OFSP. Dans les salles triples, les séparations/parois doivent être baissées afin de pouvoir jouer dans 3 salles différentes. Ensuite, les principes pour une salle standard s'appliquent à nouveau.
- Les mêmes joueurs s'entraînent toujours ensemble et si possible toujours avec le même entraîneur. Il convient de respecter strictement cette règle et de la documenter, afin qu'en cas d'infection, le nombre de personnes à contacter soit aussi faible que possible et puisse être déterminé très rapidement et sans erreur.
- Pour la distribution des consignes d'exercice, un maximum de cinq personnes peut se regrouper.
- La durée de l'entraînement peut être réduite de moitié pour permettre de s'entraîner en demi-groupe l'un après l'autre ou l'entraînement peut être proposé toutes les deux semaines.
- Les exercices d'échauffement doivent avoir lieu à l'extérieur si possible
- Afin de prévenir les blessures/surcharges, il faut choisir une reprise adéquate et réduite et assurer un échauffement au préalable (mobilisation/activation). Pour le dosage/réduction sur le terrain, il est recommandé de réduire la taille des zones du terrain et donc de raccourcir les distances des déplacements. Il est important de d'abord accumuler soigneusement et progressivement les différents sauts (fentes) et les coups. Nous recommandons les choses suivantes pour les 2 ou 3 premières semaines suivant la reprise de l'entraînement :
  - Exercices et formes de jeu sur demi-terrain
  - De plus, un raccourcissement du terrain à l'avant et à l'arrière est utile pour éviter de trop nombreux et trop grands pas de fente.
- Aérer si possible la salle après l'entraînement
- Le club émet des directives pour réduire le plus possible le nombre de personnes jouant successivement et pour garantir que, dans la mesure du possible, des sorties séparées soient utilisées et que les horaires d'entraînement des différents groupes ne se chevauchent pas.

### 2.1.2 Sport d'élite

---

Pour le sport d'élite, les mêmes exigences s'appliquent que celles énumérées au point 2.1.1 *Sport populaire*, avec une exception pour la prévention des accidents :

- Les entraînements de plus de 5 personnes sont autorisés dans le cadre du sport d'élite.
- Afin de prévenir les blessures/surcharges, il faut choisir une reprise adéquate et réduite et assurer un échauffement au préalable (mobilisation/activation). Pour le dosage/réduction sur le terrain, il est recommandé de réduire la taille des zones du terrain et donc de raccourcir les distances des déplacements. Il est important de d'abord accumuler soigneusement et progressivement les différents sauts (fentes) et les coups. Nous recommandons les choses suivantes pour les 4 à 6 premières unités d'entraînement lors de la reprise :
  - Exercices et formes de jeu sur demi-terrain
  - De plus, un raccourcissement du terrain à l'avant et à l'arrière est utile pour éviter de trop nombreux et trop grands pas de fente.

## 2.2 Directives pour les joueurs de badminton (membre de club)

**En annonçant sa participation et en recevant une confirmation de l'entraîneur, le joueur accepte les directives suivantes. En cas de non-respect, le joueur sera exclu de l'entraînement.**

- Seuls les joueurs ne présentant absolument aucun symptôme viennent à l'entraînement. Toute personne qui présente des symptômes tels que toux, fièvre, douleurs musculaires, troubles de l'odorat ou du goût, mais aussi diarrhées et nausées, doit contacter son médecin traitant par téléphone et si possible se faire tester. Tout partenaire ou groupe d'entraînement doit être immédiatement informé des symptômes de la maladie.
- Toutes les directives du Conseil fédéral doivent être respectées (distance, mesures d'hygiène).
- Les unités d'entraînement doivent être annoncées et confirmées par l'entraîneur.
- Les joueurs ne peuvent pas entrer dans la salle plus de 5 minutes avant le début de l'entraînement (déplacements recommandés à pied, en vélo ou en voiture, éviter les transports en commun si possible).
- Les joueurs n'échangent pas d'objets entre eux.
- Les traditionnelles poignées de mains sont interdites.
- Dans la salle, des désinfectants sont à disposition des joueurs avant, pendant et après l'entraînement, ou les joueurs se lavent les mains avant, pendant et après l'entraînement conformément aux prescriptions de l'OFSP. Dans tous les cas, les mains doivent être lavées après l'entraînement.
- Les déchets sont à jeter à la maison.
- Les joueurs doivent quitter la salle au plus tard 5 minutes après l'entraînement. Prise en compte des principes de l'OFSP.

## 2.3 Directives pour les terrains de badminton

- Les terrains sont attribués et remplis en commençant par le fond. Les joueurs se trouvant sur le terrain le plus proche de la sortie sont les premiers à quitter la salle.
- Quitter le terrain immédiatement après l'entraînement.

- Le concierge/responsable des terrains détermine la fréquence d'entretien.
- Les poubelles sont rangées ou couvertes. Les déchets doivent être emmenés à la maison.

#### **2.4 Directives pour la buvette/ravitaillement**

- Les directives du gouvernement concernant la gastronomie s'appliquent pour les buvettes/restaurants.

#### **2.5 Directives pour les comités de clubs**

- Les « Directives pour les joueurs de badminton » sont communiquées à tous les membres et affichées dans le club lorsque cela est possible.
- Le poster de l'OFSP « Voici comment nous protéger » doit être affiché (téléchargement : [site internet de l'OFSP](#)). Le comité du club est responsable de l'organisation de l'entraînement et de l'enregistrement des joueurs.
- Aucun invité, seuls les membres du club sont admis à l'entraînement.
- Il est déconseillé aux groupes à risques de fréquenter un centre ou un club de badminton.

### **3. Communication**

La distribution suivante des documents est prévue à l'issue de la procédure de consultation :

- Clubs et centres (au comité et affichage dans le club/centre)
- Association régionale (avec communication correspondante à ses membres et publication sur les sites internet des Associations régionales)
- Site internet de Swiss Badminton
- Information à tous les membres de Swiss Badminton, ainsi qu'à tous les centres, avec toutes les directives, en les conseillant de se renseigner directement auprès de leur club/centre.

### **4. Dispositions finales**

La forme masculine a été choisie dans le but de simplifier la lecture, mais elle s'applique bien entendu aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

Ce document a été établi par le LUC badminton.

Ce document a été transmis à tous les membres.

Le représentant COVID-19, date et signature : \_\_\_\_\_